



**Au BAPE:
Information, dissimulation ou
désinformation ?**

Texte et recherche
Pierre Brazeau
Diaporama
Louise Langevin
Mont-Saint-Hilaire



Les sources d'information aux trois séances consacrées au public

- 75% = compagnies gazières
- 20% = MRNF d'accord avec les compagnies et souvent pour dire qu'il n'y avait pas d'études faites à ce sujet.
- 5% = universitaires et chercheurs
- **Pas d'études indépendantes et scientifiques**
- **Y a-t-il une complaisance politique de fond ?**



Des exemples de désinformation


- Représentante de Talisman à RDI économie : septembre 2010
- 65 violations en Pennsylvanie: «administratives» dit-elle. Non !
 - 2 portent sur des problèmes d'érosion
 - 2 portent sur des problèmes de trop plein d'eau
 - 11 portent sur l'étanchéité des bassins d'eau usées

Avant, les secrets sont bien gardés par les compagnies puis, après, la vérité ??



L'art d'éluder les questions

- Émission *JE* à TVA: 10 septembre 2010
- Vincent Perron, ingénieur chez Talisman: erreurs administratives...on établit des correctifs... on a changé nos pratiques...Pourquoi?
- Pour 200 puits, n'utilise que 1% de l'eau consommée par les pâtes et papiers. **Ne répond pas à la question...**
- Eaux usées avec métaux lourds (en traces infimes) pas de danger **peuvent être traitées par les usines des municipalités**



Une réponse d'un chercheur indépendant: constatez la différence

- Émission *Les années lumières* à R-C: 19 septembre 2010
- Claude Viau, prof U. de Mtl qui travaille avec les gazières
- 99,9% = eau , 1% = produits chimiques
- Exemple: dans 10 millions de litres d'eau = 4,8 tonnes de polyacrylamide (pour ce seul produit). L'acrylamide est l'un des produits utilisé pour la fracturation par les compagnies.
- Il ne faut pas regarder seulement les % de concentration, il faut les voir multipliés avec la quantité d'eau et mélangé avec les autres produits chimiques
- « Ça m'inquiète on dit que les % sont faibles et qu' il ne faut pas s'en faire. »
- **« Ce qui est important en toxicologie, ce n'est pas la concentration, c'est la quantité au total »**




Des questions sans réponses

- **Rencontre de l'APGQ: monsieur Lavoie de Junex**
- **Quelle compagnie assure pour des incidents et pour combien ?**
Rép: pas encore d'incident qui serait d'ailleurs fruit du hasard
- **Rapport de Junex en 2008: « exploitation sujette à tous risques, soit incendies, explosions, éruptions, déversements, etc. pouvant causer dommages aux personnes et aux biens. La compagnie n'est pas entièrement couverte et certains risques ne peuvent être assurés. » (p.19)**
- **Risques de poursuites: « la compagnie pourrait être tenue responsable en raison de la pollution (...) elle pourrait choisir de ne pas s'assurer en raison des coûts élevés des primes... »**
- **Junex était assurée pour seulement 1 million en responsabilité civile !!! Et maintenant ?**




Quelques réponses dans 3 sites

- *Infoman* à R-C: 14 octobre 2010
- Visite aux sites de St-Jude et St-Barnabé
- Bassin de rétention des eaux usées percé avec un stylo. Bacs solides trop chers
- Puits abandonné à St-Jude, mal scellé, à moins de 100 mètres de l'école
- 3 puits irréguliers à Bécancour
- Il n'y a que quelques puits au Québec...
que sera la suite ?




Les réponses du MRNF, ou la confiance aveugle

- Question de Marc Beaulé: y a-t-il un inspecteur sur place pour vérifier ?
- Rép. de Jean-Yves Laliberté du MRNF:
- « il y a sûrement des additifs...dont la bentonite qui rend l'eau plus dense... c'est la bonne pratique pétrolière
- 2e quest. du président: y a-t-il quelqu'un du ministère qui contrôle ? Rép: (...) on ne va pas sur le terrain pour vérifier
- 3e quest. du président: vous faites confiance à l'industrie...vous assurez comment ? Rép: c'est la façon dont l'industrie procède
- 4e quest. du président: vous trouvez ça adéquat ?
- Rép: les compagnies doivent dans un rapport indiquer les produits utilisés et ils sont conformes...




La loi sur les mines de 1896: quand une réponse rétrograde domine

- Extrait : Aucune disposition (...) de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (...) ne peut avoir pour effet d'empêcher (...) la désignation d'un claim, l'exploration (...) ou l'exploitation de substances minérales (...) faits conformément à la Loi sur les mines. = aucun pouvoir aux municipalités = aucun pouvoir aux citoyens = aucune démocratie
- **À quoi servent donc les autres lois ?** Sur l'eau, sur l'environnement, sur la protection des terres agricoles, sur les droits et libertés ?
- À quoi servent les règlements municipaux ?
- **Le véritable gouvernement = les compagnies et leurs actionnaires**



Des annonces mensongères pour berner les citoyens

- Août 2010: **7,500 à 10,000** emplois selon mme Normandeau et m. Caillé et **230 millions/an** pour le Québec (vs les milliards de la Colombie-Britannique)
- Octobre 2010: **4,900 emplois temporaires** (1 mois/puits) non spécialisés et **182 permanents** en phase d'exploitation selon la Firme SECOR engagée par l'APGQ
- 26 octobre 2010 dans *La Presse des affaires*: Jean-Thomas Bernard, spécialiste en énergie de l'université Laval au congrès de l'APGQ: **redevances de 56 millions/an**, si taux de redevances de 15%, soit des «peanuts»



Qui va payer ?

Toujours le citoyen

- **Avant le début** de l'exploitation: dégrèvements d'impôts, libération de redevances pour 5 ans, subventions, », etc
- **Pendant l'exploitation**: bruit, poussière, eau, milieu gâché, amortissement des équipements, etc...
- **Après l'exploitation**: remise en état des sites (si faisable), traitement des eaux usées et des boues, contamination des puits et des nappes, réparation des routes, hausse des maladies chroniques.

Où sont les protecteurs des citoyens?

- M. Caillé souhaitait ne pas avoir de BAPE et déplore les coûts liés à l'embauche des émissaires des compagnies
- Aucune intervention quand l'expert économique du MRNF a dit ne pas voir de relation compétitive entre le prix du gaz (bas) et celui de l'électricité.
- R.Savoie de Gastem s'est dit confiant que le rapport du BAPE sera favorable à l'industrie (*La Presse*, 26 oct.). Nouvelles exigences demandent de nouvelles mesures incitatives fiscales, sinon... il y a d'autres projets de gaz en Amérique du nord.
- Le BAPE va-t-il céder aux menaces ? La veille, à *RDI économie*, il a indiqué que sa compagnie sera sans doute achetée par des plus grosses dans un ou deux ans...
- J-Y Laliberté du MRNF a dit se « sentir en famille » parmi les représentants des gazières. Cela sonne « *famillia* »...



Et l'indépendance du BAPE?

○ La seule façon d'affirmer cette indépendance sera d'exiger:

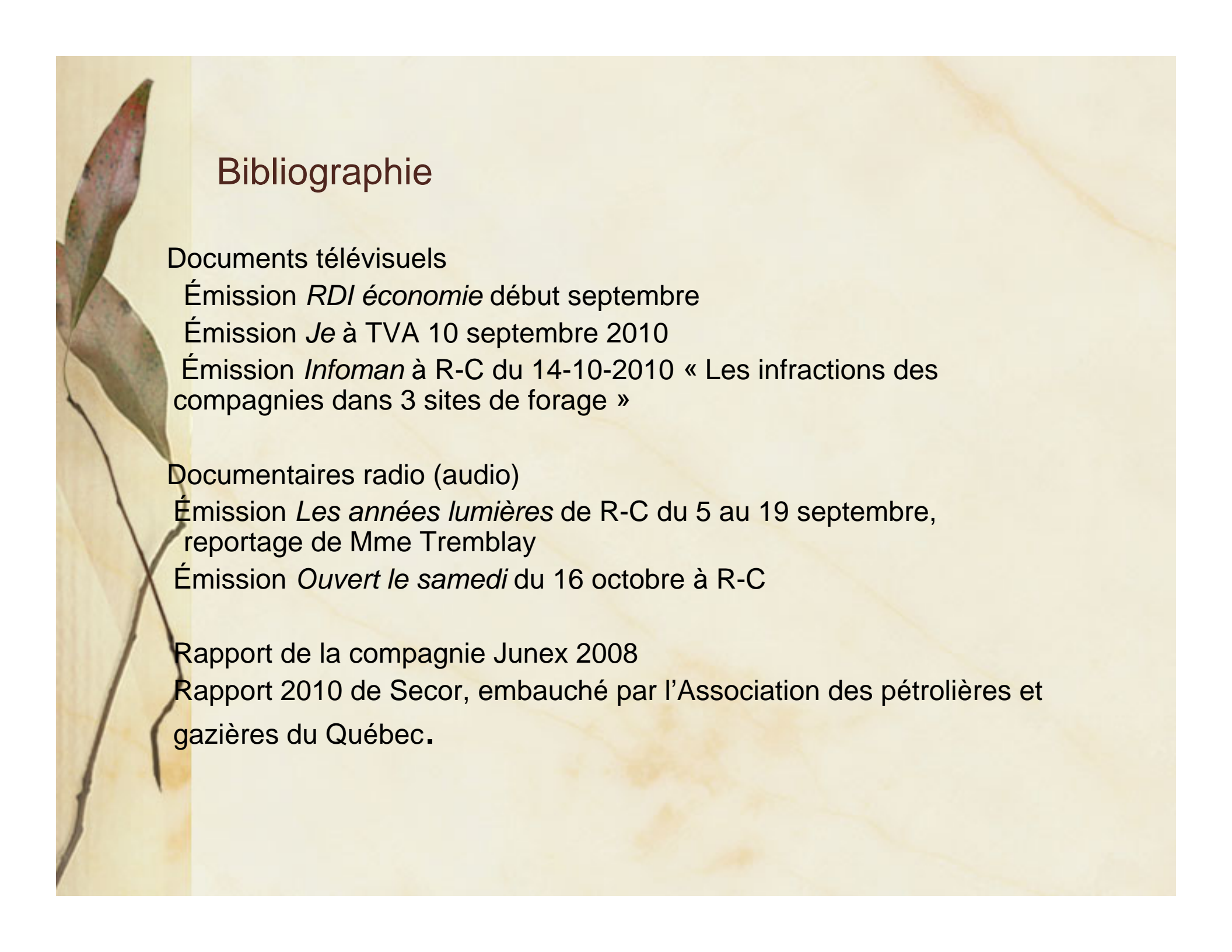
- un arrêt du développement de cette filière
- un moratoire générique avec des études sérieuses sur les aspects sanitaires, socio-économiques et environnementaux et de vraies réponses
- des études indépendantes et scientifiques effectuées en comparaison avec les ressources d'énergie propres
- un débat de société sur les futurs choix énergétiques du Québec

Enfin que soit respecté le désir de plus de la moitié de la population du Québec qui demande à voir clair dans la situation !



Un conseil aux citoyens...

- Vérifiez la couverture de vos assurances maisons et hypothécaires si vous êtes à moins d'un Kilomètre d'un site de forage
- Vérifiez si vos placements ont été dirigés vers les compagnies gazières.
- Demandez à votre caisse ou à votre banque de mettre fin à ce type de placement.
- Soyez vigilants et mobilisez-vous dans vos municipalités



Bibliographie

Documents télévisuels

Émission *RDI économie* début septembre

Émission *Je* à TVA 10 septembre 2010

Émission *Infoman* à R-C du 14-10-2010 « Les infractions des compagnies dans 3 sites de forage »

Documentaires radio (audio)

Émission *Les années lumières* de R-C du 5 au 19 septembre, reportage de Mme Tremblay

Émission *Ouvert le samedi* du 16 octobre à R-C

Rapport de la compagnie Junex 2008

Rapport 2010 de Secor, embauché par l'Association des pétrolières et gazières du Québec.

Bibliographie (suite)

Documents écrits

Séance du BAPE du 4 octobre 2010 à St-Hyacinthe

Agence QMI (Québecor Média Inc) reportage de Régis Caron sur la prépondérance de la loi sur les mines

La Presse du 27 octobre: refus d'enlever la préséance de la loi des mines sur toutes les autres lois.

Le Devoir du 7 octobre 2010 sur les emplois moindre que prévus

Le Devoir du 14 octobre 2010 sur le petit % des redevances

Etc